

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le 20/07/2024

ID : 025-493901102-20240621-DEL2024_CA_44-DE

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Le Directeur,
C. MOUGEOT**

Séance du 21 juin 2024

Délibération n°44

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de votants : 25

Vote pour : 25

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 23 mai 2024

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs / Jura : Mme BRAND – Mme CHOUX – M. DALLAVALLE - Mme GUYEN - M. MAIRE DU POSET

Communautés d'agglomération, urbaines :

Mme BARTHELET – M. FROEHLI – M. GUY - M. MICHAUD - Mme PRESSE - Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY –M. BRAND - M. DEQUE (suppléant de M. BOUVERET) – M. JOUVIN

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : M. BEAUDREY (pouvoir à Mme GUYEN) – M. BILLOT (pouvoir à M. MAIRE DU POSET) – M. MOLIN (pouvoir à Mme CHOUX) – Mme ROGEOZ (pouvoir à Mme BRAND)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BODIN (pouvoir à Mme PRESSE) – M. BOURQUIN (pouvoir à M. FROEHLI) - M. LIME (pouvoir à Mme BARTHELET)

Communautés de communes : M. BOUVERET (suppléé par M. DEQUE) - M. FAIVRE-PIERRET (pouvoir à M. JOUVIN) – Mme ROGNON (pouvoir à M. BRAND)

OBJET : VENTE AUX ENCHERES

Opération « Acquisition ancienne usine rue des tilleuls »

La commune de La Barre (39) a mandaté l'EPF pour l'acquisition d'un bien situé sur cette commune.

Suite à un courrier reçu de la part du greffier de Lons le Saunier par la commune, une vente aux enchères publiques sera diligentée le 9 septembre 2024 par la SCP Letondor- Goy Letondor – Mairot.

Cette vente concerne un ensemble immobilier consistant en :

- un bâtiment industriel comprenant une partie appartement
- une maison
- un transformateur non accessible

le tout situé sur la parcelle cadastrée section ZC N° 94 lieudit 11 rue des tilleuls d'une contenance de 20a 35ca appartenant à la SCI La BARRE 39.

La mise à prix est fixée à 40 000€.

Si l'EPF ne remporte pas la vente aux enchères, il lui sera encore possible de se substituer à l'adjudicataire choisi par préemption sous réserve de la délégation du droit de préemption par son titulaire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

après en avoir délibéré

AUTORISE

- le directeur de l'EPF à se porter enchérisseur, lors de la vente aux enchères publiques sur le bien indiqué ci-dessus, jusqu'à concurrence de la somme de 100 000 euros hors frais.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY